

Pêches et forêts

ne pourra feindre d'ignorer ce problème, car il existe. C'est probablement là l'un des grands problèmes que nous devons tenter de régler au cours de la prochaine décennie, tout comme nous avons dû affronter la question de l'unité canadienne depuis 15 ans. Si Dieu le veut et avec un peu de bonne volonté, nous nous tirerons de ce mauvais pas.

Je sais parfaitement que les autochtones de notre pays qui sont au courant de ce qui se passe—et ils le sont presque tous—vont écouter très attentivement la réponse que je vais donner au député. La meilleure réponse que je puisse lui donner, vraisemblablement parce qu'elle est la seule possible, la voici: étant donné l'estime dans laquelle je tiens le comité et l'orateur précédent, et étant donné également l'estime dans laquelle je tiens nos autochtones, un compromis est possible. Peut-être que grâce à un peu d'aide de la part du gouvernement, de mon collègue le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie), de ma part et de celle du ministre des Transports, nous pourrions créer un comité mixte de gestion auquel nous pourrions inviter à se joindre, un peu tard je le concède, certains dirigeants des collectivités autochtones de la Colombie-Britannique, comité qui déciderait au jour le jour ce qu'il y aurait lieu de faire ou de ne pas faire au cours de l'été.

Comme mon ami l'a si bien signalé, la principale plainte ne tient pas simplement au fait que nos autochtones estiment ne pas avoir été consultés. En vérité, ils ne l'ont pas été. On a fait semblant, mais en tant qu'avocat, je ne suis pas dupe. Je ne crois pas que les autochtones aient été consultés de façon voulue. J'implore donc mon honorable collègue, mais non pas à genoux, d'essayer de faire en sorte que nous ne soyons plus entre le marteau et l'enclume.

Cela ne diminue en rien le gouvernement ou les ministres de concéder qu'un dilemme se pose. C'est une chose que notre pays n'a pas entendue depuis bien des années. Je ne m'excuse pas de dire aux Canadiens, comme je le fais maintenant, car cette émission est diffusée partout, que nous sommes placés devant un dilemme. Nous n'avons pas de réponse toute faite. Il n'y a rien de mal à dire que parfois les gouvernements ne sont pas omniscients, car il s'agit d'un problème très grave que ni moi-même ni mes collègues ne pourrions résoudre en prenant des décisions arbitraires. Pour le résoudre, il faut faire preuve d'une certaine bonne volonté, d'une certaine sagesse et de bon sens, comme le comité l'a fait selon moi lorsqu'il a étudié la motion et commencé à entendre certains des témoignages.

Je sais que le temps me presse, monsieur le Président, mais je voudrais signaler ceci à la Chambre. Je suis très heureux que mon collègue, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien soit parmi nous aujourd'hui et je suis, en toute franchise, extrêmement heureux de voir tant de députés parmi nous, car il s'agit d'une question importante.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre, s'il vous plaît. Le temps de parole du député est terminé. La parole est

au député de Comox-Powell River (M. Skelly) qui désire poser une question.

M. Skelly: Monsieur le Président, j'apprécie certainement les observations du ministre. Je voudrais formuler une observation à laquelle, je l'espère, il répondra. J'ai proposé cette motion au comité, et l'une des choses qui a fait déborder le vase, c'est le rôle du ministère des Pêches et des Océans. Il n'a pas joué son rôle de gardien de cette ressource; il s'est fait presque l'avocat du projet du CN. On n'a pas augmenté les ressources destinées à faire enquête sur ce projet ou à le superviser ou le surveiller. Ce n'est pas un incident isolé et le ministère a refusé de l'examiner. Le ministère n'a tenu compte que du doublement des voies ferroviaires du CN et du CP alors que nous considérons plutôt la plus grande rivière à saumon du monde et la valeur incroyable qu'elle a pour l'ouest du pays et le Canada en général.

La rivière est touchée par des déversements et la pollution. Le ministère n'a examiné cette question que comme un incident isolé. Il s'est fié à la société et d'autres ressources pour faire enquête et surveiller la situation. Il a utilisé des études qui dataient. Dans l'ensemble, monsieur le Président, le comité n'a pas eu confiance dans les collaborateurs du ministre lorsqu'ils ont témoigné devant lui. Il y avait tout d'abord l'impossibilité de fournir les ressources voulues et, selon moi, la confusion entourant leur rôle. Étant donné qu'on venait de changer de gouvernement, je ne crois pas que cela soit la faute du gouvernement actuel ou de l'ancien gouvernement. Je voudrais savoir si le ministre entend donner un rôle accru à son ministère, afin de s'occuper de ces projets et d'autres.

● (1600)

M. Fraser: Monsieur le Président, je crois avoir commis une erreur tout à l'heure. J'ai dit du député de Skeena qu'il avait présenté la motion au comité. J'ai fait, semble-t-il, une erreur et je le regrette. Selon moi, la courtoisie exige que l'on rende à César ce qui revient à César. C'est une erreur de ma part et j'en suis désolé. Cela n'ôte en rien au compliment que j'ai fait au député de Skeena.

M. Skelly: Que faites-vous du comotionnaire? Lui donnez-vous un petit peu de mérite?

M. Fraser: Je lui en donnerai. Je suis persuadé que dans le temps à notre disposition, un député attirera l'attention de la Chambre sur cela.

J'aborderai la question qu'a posée le député de Comox-Powell River (M. Skelly). Il demande quelle est mon attitude face aux relations entre mon ministère et nos autochtones. Je pense avoir une attitude louable. Il existe des griefs qui, à mon avis, reposent sur de solides arguments juridiques. Je pense qu'il faut régler ces problèmes et je ne suis pas du tout d'accord avec ceux qui prétendent qu'il est absurde et rétrograde de vouloir même en parler. Je sais que c'est l'attitude de certains.